

Favoriser le changement des habitudes de vie pour plus de durabilité et de justice occupationnelle intergénérationnelle : analyse éthique de trois modèles ergothérapeutiques

Marie-Josée Drolet, Sarah Thiébaud, Yannick Ung
Muriel Soubeyran et Louise Tremblay*

Résumé : Depuis les années 2000, un nombre croissant d'écrits traitent de la pratique durable en ergothérapie, notamment dans les écrits anglophones (Algado et Townsend, 2015; Ikiugu et al., 2015; Wagman, 2014; Wilcock, 2006). L'objectif de cet article est de réaliser une analyse éthique de trois modèles développés par des ergothérapeutes qui visent à accompagner des personnes ou des communautés dans le changement de leurs habitudes de vie vers plus de durabilité. Ces modèles répondent ainsi à l'urgence d'agir en matière de justice climatique ou de justice occupationnelle intergénérationnelle, selon un ancrage conceptuel en ergothérapie. Il ressort que ces modèles

* **Marie-Josée Drolet** est professeure agrégée au Département d'ergothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Aussi, elle est membre du Réseau pour le Développement Durable en Ergothérapie (R2DE) et de la Communauté ergothérapeutique engagée pour l'équité et l'environnement (C4E).

Sarah Thiébaud est ergothérapeute et coordinatrice des enseignements à l'Institut de Formation en Ergothérapie de l'ADERE à Paris, en France, ainsi que co-fondatrice et co-pilote du R2DE.

Yannick Ung est ergothérapeute et chercheur associé au laboratoire de Sciences Humaines et Sociales de l'Université Paris Descartes – Sorbonne et responsable R&D en réadaptation. Il est aussi co-fondateur du R2DE.

Muriel Soubeyran est ergothérapeute et formatrice à l'Institut de formation Pédiacre-Podologie-Ergothérapie de Rennes en France ainsi que membre du R2DE.

Louise Tremblay est ergothérapeute. Aujourd'hui retraitée, elle a travaillé pendant près de 25 ans à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ). Détentrice d'une maîtrise en droit de la santé, elle travaille comme professionnelle de recherche à l'UQTR.

**Marie-Josée Drolet, Sarah Thiébaud, Yannick Ung, Muriel Soubeyran
et Louise Tremblay**

*ergothérapeutiques participent au développement de compétences éthiques
pouvant soutenir une transition écologique.*

Mots-clés : *ergothérapie, développement durable, écologie, modèle,
changement*

Introduction

Les derniers rapports intermédiaires du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2019) (IPCC, 2018) sont clairs et alarmants, de même que le plus récent rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE, 2019) : la dégradation de l'environnement naturel s'intensifie à un point tel qu'elle affecte l'équilibre des écosystèmes ainsi que la pérennité des ressources naturelles nécessaires à la santé et au bien-être des populations humaines et animales. À défaut d'agir rapidement localement et globalement, les perturbations environnementales (à maints égards déjà irréversibles) seront telles qu'elles mettront en péril les conditions de la vie sur Terre (IPCC, 2018; PNUE, 2019; Wagman, 2014). Cette dégradation de l'environnement est la conséquence des activités humaines qui n'ont cessé d'accroître leur empreinte sur les écosystèmes, de manière de plus en plus accélérée et significative depuis la première révolution industrielle du XVIII^e siècle (AIE, 2018; GIEC, 2019; IPCC, 2018; Jonas, 1990; PNUE, 2019). Les données scientifiques des cinquante dernières années se cumulent et confirment ce troublant constat qui fait consensus à l'échelle internationale, à tout le moins dans le monde scientifique (Anderegg *et al.*, 2010).

Pour modifier le cours de cette évolution, il est nécessaire que les êtres humains agissent autrement, c'est-à-dire qu'ils modifient leurs habitudes de vie, afin de diminuer leur empreinte environnementale pour assurer aux générations présentes et futures d'êtres humains et aux populations animales des environnements au sein desquels ils pourront vivre, voire bien vivre. Les habitudes de vie reposent souvent sur une consommation qui relève d'une économie dite linéaire, à la fois à l'échelle locale et globale. L'économie linéaire consiste à acquérir un bien, un produit, à le consommer puis à le mettre au rebut. Une économie

dite circulaire et symbiotique, à l'inverse, implique d'utiliser efficacement les ressources et de favoriser leur renouvellement en s'appuyant notamment sur la parcimonie et la circularité. Ainsi, pour soutenir la modification des habitudes de vie vers plus de durabilité, des actions plus *macro* seront également requises, lesquelles devront remettre en question l'économie linéaire qui prédomine actuellement pour une économie circulaire et symbiotique, davantage respectueuse des capacités de régénérescence des écosystèmes (Perret, 2008; Sauvé *et al.*, 2016; Servigne *et al.*, 2018; Waridel, 2019).

Un nombre croissant d'acteurs sociaux de divers horizons se préoccupent de ces enjeux, dont des ergothérapeutes (Algado et Townsend, 2015; Dennis *et al.*, 2015; FME, 2012; Frank, 2014; Hooker, 1972; Hudson et Aoyama, 2008; Ikiugu *et al.*, 2015; Thiébaud Samson, 2018; Whittaker et Shann, 2013; Wilcock, 1998, 2006). Les dérèglements climatiques sont reconnus comme l'une des plus grandes menaces à la santé mondiale de ce siècle (Costello *et al.*, 2009; McMichael, 2013; Patz *et al.*, 2007; Watts *et al.*, 2018; Whittaker et Shann, 2013). Ainsi, depuis les années 2000, notamment dans le monde anglophone, de plus en plus nombreux sont les écrits traitant de la pratique durable en ergothérapie (Algado et Townsend, 2012; Ikiugu *et al.*, 2015; Wagman, 2014; Wilcock, 2006). En référence à la définition du développement durable (Commission mondiale sur l'environnement et le développement [CMED], 1987), une pratique durable en est une qui s'efforce de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. C'est dans ce contexte que l'Association suédoise des ergothérapeutes (ASE, 2018), la Fédération mondiale des ergothérapeutes (FME, 2012, 2018) et le Collège royal des ergothérapeutes (Royal College of Occupational Therapists, 2013) ont récemment développé des plaidoyers pour le développement d'une pratique durable de la profession. Ces documents mettent en évidence les apports potentiels des ergothérapeutes à la lutte contre les changements climatiques et insistent sur les actions à déployer pour soutenir la durabilité en ergothérapie (Hudson, 2008; Hudson et Aoyama, 2008; Ikiugu *et al.*, 2015). En s'inscrivant dans cette vision de la profession des ergothérapeutes français (dont font partie deux auteurs de cet article) ont créé, en 2017, le Réseau

pour le Développement Durable en Ergothérapie (R2DE). Ce réseau a notamment pour objectif « de promouvoir des pratiques professionnelles durables et de soutenir des recherches sur cette thématique » (Thiébaud Samson et Condé-Ménard, 2018, n.d.).

a. Brève définition de l'ergothérapie

L'ergothérapie est généralement définie comme une profession de la santé qui vise à habilitier les personnes ou les communautés à réaliser leurs occupations quotidiennes et celles qui donnent un sens à leur existence (OEQ, 2020). L'ergothérapeute est le spécialiste, voire l'expert, de l'interaction dynamique entre les personnes ou les communautés et leurs environnements par l'entremise de l'analyse de l'occupation (Townsend et Polatajko, 2013). Les occupations correspondent aux activités que les êtres humains accomplissent pour répondre à leurs besoins fondamentaux et donner sens à leur existence. Du fait de cette expertise professionnelle, des auteurs de divers pays estiment que l'ergothérapeute peut et doit faire sa part pour réduire l'empreinte environnementale des occupations humaines et que sa capacité à analyser les occupations humaines, voire les interactions entre les personnes ou communautés et leurs environnements, se révèle un atout non négligeable (Algado, 2012; Aoyama, 2014; Davies, 2017; Dorsey et Miller, 2013; Hocking et Krocksmark, 2013; Ikiugu *et al.*, 2015; Wilcock, 2006). Par ailleurs, si les occupations humaines sont à la base des problèmes environnementaux, elles font aussi et doivent faire partie des solutions (Algado, 2012; Frank, 2014; Ikiugu *et al.*, 2015). C'est pourquoi des auteurs considèrent que l'ergothérapeute a la responsabilité éthique de soutenir la durabilité, c'est-à-dire le devoir professionnel de participer à la mise en place d'un monde plus durable et plus juste (Dennis *et al.*, 2015; Wagman, 2014). Il s'agirait, estiment certains, d'une question de justice occupationnelle intergénérationnelle (Drolet *et al.*, 2019).

b. Justice occupationnelle et justice occupationnelle intergénérationnelle

La justice occupationnelle est une valeur phare de la profession d'ergothérapeute (Drolet, 2014; Townsend et Polatajko, 2013;

Wilcock, 1998). Le but de l'ergothérapie est précisément de permettre à toute personne ou communauté de participer et de s'engager dans les occupations qui sont importantes pour elle et qui donnent un sens à son existence (OEQ, 2020), et ce, peu importe son âge, son genre, ses capacités ou toute autre caractéristique individuelle potentiellement discriminatoire. Pour atteindre ce but, l'ergothérapeute, en tant qu'expert de l'habilitation aux occupations, pourra par exemple réduire, voire éliminer, les barrières environnementales ou sociales qui limitent injustement la participation d'une personne ou d'une communauté à une occupation (ex. étudier, travailler, pratiquer un loisir, prendre soin de soi, entretenir son domicile, se déplacer, etc.). Valoriser la justice occupationnelle, c'est considérer que les personnes et les communautés ont le droit d'exercer leurs capacités pour s'engager dans des occupations qui développent et maintiennent leur santé, leur bien-être et leur qualité de vie (Durocher, 2017). C'est pourquoi des théoriciens de la profession affirment que les êtres humains ont des droits occupationnels (Hammell, 2015; Hammell et Iwama, 2012; Molineux, 2017), c'est-à-dire que les êtres humains, en tant qu'êtres occupationnels, devraient pouvoir «participer à des occupations significatives qui contribuent de façon positive à son propre bien-être et au bien-être de sa collectivité» (Hammell, 2008, p. 61). Ces théoriciens discutent de différents droits occupationnels, notamment le droit à la participation occupationnelle, le droit aux choix occupationnels, le droit à l'équilibre occupationnel, le droit à la signifiante occupationnelle et le droit à l'épanouissement de son être occupationnel. Cette vision des droits se fonde sur une anthropologie philosophique particulière, à savoir que les êtres humains sont des êtres occupationnels, c'est-à-dire des individus qui se développent comme êtres humains par l'entremise de leur participation à des occupations à la fois signifiantes et significatives. Somme toute, l'éthique qui découle de cette anthropologie philosophique se fonde sur la valeur qu'est la justice occupationnelle selon laquelle les êtres humains ont des droits occupationnels.

Suivant cette anthropologie philosophique ainsi que cette vision de la justice et des droits, il s'ensuit que les occupations consuméristes des personnes privilégiées (les mieux nanties) s'exercent de nos jours au détriment des droits occupationnels des individus les plus pauvres, en ceci que les biens de consommation

sont souvent produits au prix de la santé, du bien-être et de la vie des plus pauvres de la planète. Ainsi, les privilèges des mieux nantis créent des injustices occupationnelles, en ce sens qu'ils bafouent les droits occupationnels des générations actuelles et, plus particulièrement, des personnes les plus pauvres, souvent les plus fragiles et vulnérables. Mais qu'en est-il des droits occupationnels des générations futures d'êtres humains? Il apparaît que la réalisation des occupations des êtres humains d'aujourd'hui, en dégradant les conditions de vie et les environnements naturels, compromet l'exercice des droits occupationnels des êtres humains de demain, ce qui constitue une injustice occupationnelle intergénérationnelle (Drolet *et al.*, 2019). Plus encore, les problèmes écologiques risquent de compromettre davantage l'exercice des droits occupationnels des personnes vivant dans la pauvreté ou étant marginalisées, que celui des personnes mieux nanties et incluses socialement (Rushford et Thomas, 2016), comme c'est d'ores et déjà le cas.

L'ergothérapeute qui valorise la justice occupationnelle intergénérationnelle et qui souhaite respecter cette valeur pourra être amené à rechercher un équilibre adaptatif entre la préservation des occupations humaines (ou de certaines d'entre elles) et la protection des écosystèmes, et ce, tout en tenant compte des besoins spécifiques des populations et des communautés auprès desquelles il intervient. En s'appuyant sur un raisonnement professionnel et une réflexion éthique centrée sur l'équilibre des écosystèmes, cet ergothérapeute voudra soutenir l'exercice des droits occupationnels des êtres humains d'aujourd'hui, sans toutefois compromettre l'exercice des droits occupationnels des êtres humains de demain. Il s'ensuit que le changement des habitudes de vie des êtres humains d'aujourd'hui sera indispensable à la recherche et à l'atteinte d'un tel équilibre. En tant qu'agent de changement (ACE, 2012), cet ergothérapeute cherchera à influencer les clients, les collègues et les partenaires avec lesquels il collabore, à s'engager dans des occupations plus durables, voire durables.

Mais comment amener des êtres humains à modifier leurs habitudes de vie, leurs occupations vers plus de durabilité, et ce, qu'il s'agisse des occupations des professionnels de la santé eux-mêmes ou des personnes qui bénéficient de leurs services?

L'objectif de cet article est de réaliser une analyse éthique de trois modèles développés par des ergothérapeutes visant à accompagner des personnes ou des communautés dans le changement de leurs habitudes de vie vers plus de durabilité, répondant ainsi à l'urgence d'agir en matière de justice climatique ou, suivant une perspective ergothérapique, en matière de justice occupationnelle intergénérationnelle. Pour réaliser cette analyse, nous nous basons sur le *Realm-Individual-Process-Situation (RIPS) model of ethical decision-making* (Swisher *et al.*, 2005) qui est utilisé en réadaptation pour résoudre des enjeux éthiques et qui distingue quatre compétences éthiques (sensibilité, jugement, motivation et courage éthiques) ; ainsi que sur le concept de justice occupationnelle intergénérationnelle (Drolet, Thiébaud et Ung, 2019). Cette réflexion nous semble importante et pertinente, notamment parce que les contributions potentielles des ergothérapeutes à la mise en place d'un monde durable sont peu connues à ce jour (Rushford et Thomas, 2016). Or plusieurs estiment qu'un regard ergothérapique sur les enjeux environnementaux s'avère un atout pour atteindre une telle visée (Hudson et Aoyama, 2008; Ikiugu *et al.*, 2015). Plus encore, Hooker (1972), ainsi que Hocking et Kroksmark (2013), affirment qu'une perspective ergothérapique a le potentiel de générer de nouvelles idées sur la manière de modifier les occupations humaines vers plus de durabilité.

1. Présentation de trois modèles ergothérapiques

Les trois modèles ergothérapiques pouvant soutenir le changement des habitudes de vie et ainsi accompagner des personnes ou des communautés dans la modification de leurs occupations vers plus de durabilité sont : 1) le modèle ergothérapique instrumentaliste modifié¹ (*Modified Instrumentalism in Occupational Therapy*) (Ikiugu *et al.*, 2015), 2) le modèle de l'occupation humaine (*Model of Human Occupation*) (Wagman, 2014) et 3) le modèle de la guidance occupationnelle et de l'engagement collaboratif² (*Model of Occupational Stewardship and Collaborative Engagement*) (Rushford et Thomas, 2016). Les auteurs qui

¹ La traduction est de nous.

² *Idem.*

discutent de ces modèles font de la recherche en ergothérapie aux États-Unis (Ikiugu *et al.*, 2015), en Suède (Wagman, 2014) et en Australie (Rushford et Thomas, 2016). Les sections suivantes décrivent et expliquent chacun de ces modèles.

1.1 Modèle ergothérapeutique instrumentaliste modifié

Ikiugu et ses collaborateurs (2015) ont mené une étude visant à déterminer si le modèle ergothérapeutique instrumentaliste modifié, qui a été développé spécifiquement pour répondre à l'urgence d'agir dans le contexte des actuels changements climatiques (Ikiugu, 2012, 2014), constitue un « cadre efficace pour favoriser les changements de comportements occupationnels, en vue d'aborder les changements climatiques et les enjeux qui y sont associés » (p. 194). L'intuition à la base de la recherche était la suivante : le fait pour des individus de prendre conscience de la relation qui existe entre leurs occupations et les changements environnementaux est un premier pas nécessaire aux changements des habitudes de vie des êtres humains vers plus de durabilité. Ce modèle se fonde sur les présupposés de la philosophie pragmatiste (notamment celle de John Dewey), suivant lesquels il est utile de travailler sur les pensées et les croyances des personnes pour modifier leurs comportements, car les secondes découlent des premières (Ikiugu, 2011). Les hypothèses de base de ce modèle sont les suivantes : 1) L'être humain est un système dynamique et adaptatif qui est en interaction avec son environnement par le biais de la réalisation de ses occupations; 2) Il a une trajectoire de vie occupationnelle qui consiste en un répertoire d'occupations; 3) Cette trajectoire peut être adaptative ou désadaptée. En somme, le rôle de l'ergothérapeute est d'évaluer une portion de cette trajectoire occupationnelle et d'accompagner une personne vers une meilleure adaptation, contribuant ainsi à plus de justice occupationnelle et d'inclusion sociale.

La conclusion de l'étude conduite par Ikiugu et ses collaborateurs (2015) est la suivante : les interventions centrées sur les occupations qui favorisent chez une personne une prise de conscience des liens qui existent entre ses occupations et les problèmes environnementaux aident les individus à devenir des agents qui passeront à l'action en vue de plus de durabilité, c'est-à-dire qui s'engageront dans des occupations plus durables et

prendront conscience de leur responsabilité éthique en matière de changements environnementaux. Mais en quoi consiste exactement le modèle développé par Ikiugu (2012, 2014)?

Ce modèle amène une personne à réfléchir à ce qu'elle souhaite léguer aux générations futures dans le contexte spécifique des changements climatiques (voir la figure 1). Par l'entremise de la lecture du chapitre d'un ouvrage d'Ikiugu (2008), la personne est invitée à formuler par écrit l'héritage qu'elle souhaite léguer aux générations à venir suivant quatre catégories : a) participation familiale, b) participation communautaire, c) travail et d) participation sociale. Ensuite, elle identifie deux occupations pour chacune des catégories de legs afin d'actualiser l'héritage anticipé. Par exemple, des participants à l'étude ont noté des occupations telles que : l'éducation de la famille et des amis relativement au recyclage (participation familiale), le covoiturage (participation communautaire), la modification de comportements professionnels afin de réduire son empreinte écologique (travail) et le bénévolat au sein d'organismes visant à aider des personnes pauvres (participation sociale). Par la suite, le participant doit évaluer sur une échelle à 4 niveaux : a) la fréquence de son engagement dans les occupations ciblées, b) le caractère adéquat des occupations identifiées, c) la satisfaction quant à ces occupations pour actualiser ses legs, et d) le sentiment de compétence perçu à actualiser ses legs écologiques. Enfin, le participant doit écrire dans un document toutes les occupations qu'il réalise de 6 heures le matin à minuit, et ce, pendant 7 jours consécutifs. Mentionnons que durant ce processus réflexif, l'accompagnement au changement est individuel, tout en étant cependant ponctué par des temps de regroupement avec les autres participants et de formation en groupe. Après avoir collecté ces données, l'équipe de recherche a réalisé des analyses quantitatives et qualitatives de ces données (pour plus de détails, voir Ikiugu *et al.*, 2015).

Les résultats quantitatifs de l'étude révèlent que le modèle a permis de modifier significativement les comportements de la moitié des participants à l'étude. Pour ce qui est des résultats qualitatifs, tous les participants ont développé une plus grande sensibilité éthique aux enjeux environnementaux, ont pris conscience de leurs rôles et responsabilités quant à ces enjeux et développé leur pouvoir d'agir face à ceux-ci. Au début de l'étude, les participants



Figure 1 : Les composantes de l'intervention proposée par Ikiugu (2012, 2014)

se sentaient impuissants devant les enjeux environnementaux. Ils étaient sceptiques sur le fait que les occupations humaines seraient à l'origine de ceux-ci et avaient tendance à rejeter la faute sur d'autres personnes ou à nommer des circonstances extérieures pour les expliquer. Par contre, au fur et à mesure qu'ils participaient à la phase d'intervention de l'étude, les participants sont devenus de plus en plus conscients du fait qu'ils devaient prendre le temps de réfléchir aux enjeux environnementaux, et qu'ils avaient une certaine responsabilité quant à ce qu'ils souhaitent léguer aux générations futures, et ce, en modifiant leurs occupations. Aussi, plus l'étude progressait, plus les participants sentaient qu'ils avaient le pouvoir d'influencer l'état du monde par le changement de leurs occupations. À la fin de l'étude, les participants ont tous exprimé leur désir d'être des agents de changements sociaux vers plus de durabilité.

1.2 *Modèle de l'occupation humaine*

Wagman (2014) discute de la pertinence d'utiliser, dans les interventions ergothérapeutiques, le modèle de l'occupation humaine (MOH) développé par Kielhofner (2008) afin de soutenir des choix occupationnels plus durables et plus responsables chez la clientèle. Autrement dit, dans cet article théorique, Wagman ne rapporte pas des résultats de recherche confirmant l'efficacité du modèle de l'occupation humaine à favoriser le changement des habitudes de vie chez la clientèle vers plus de durabilité, mais

propose que les construits du modèle amènent une personne à réfléchir à ses occupations et, le cas échéant, à faire des choix occupationnels plus responsables d'un point de vue écologique. Comment cela est-il possible?

Ce modèle utilisé en ergothérapie, notamment dans le domaine de la santé mentale, s'intéresse à la nature occupationnelle des êtres humains, c'est-à-dire au fait que les occupations donnent un sens à l'existence humaine et permettent aux individus de s'adapter aux exigences de la vie en société (Kielhofner, 2008). La nature occupationnelle des êtres humains est analysée selon quatre dimensions : a) la propension des personnes à participer à des occupations (volition, habitude, capacités/être); b) l'accomplissement des occupations (participation, performance, habiletés/agir); c) l'environnement et l'espace-temps au sein desquels les occupations sont réalisées (contexte); d) les modifications réciproques des personnes et des environnements qui découlent de l'accomplissement des occupations (compétence, adaptation, identité/devenir). Autrement dit, le modèle de l'occupation humaine permet notamment à une personne de réfléchir à ses valeurs, ses intérêts et son sentiment d'efficacité (volition/être) et de se mettre en action en changeant ses habitudes de vie et ses routines (participation/agir) pour vivre en fonction de ses valeurs, de ses

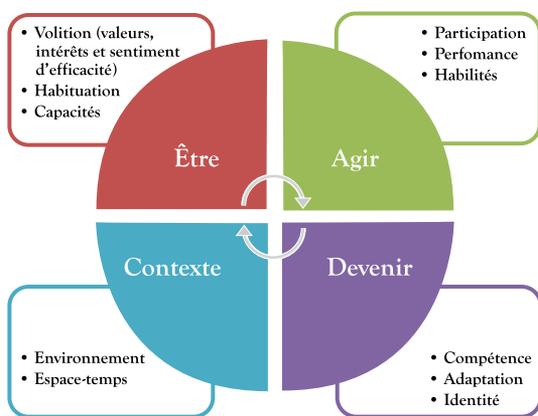


Figure 2 : Les composantes du modèle de Kielhofner (2008)

intérêts et de son sentiment d'efficacité personnelle, en tenant compte de ses habiletés (compétence/devenir) et de son contexte (environnement et espace-temps).

Wagman (2014) estime que le modèle de l'occupation humaine, qui insiste sur le concept de volition (valeurs, intérêts et sentiment d'efficacité personnelle), peut aider l'ergothérapeute à inclure dans ses interventions une perspective écologique visant plus de durabilité, car la volition est, à son avis, un facteur déterminant de l'agir. Elle considère que ce modèle peut permettre à la clientèle qui le souhaite de faire une transition écologique, un retour critique sur ses occupations afin d'identifier des manières de réduire son empreinte écologique et ainsi opter pour des occupations durables. Wagman donne l'exemple du recyclage. Le sentiment d'efficacité personnelle ressenti par une personne lorsqu'elle recycle des matières recyclables au lieu de les jeter et la valeur personnelle et sociétale qui est accordée au fait de recycler sont des éléments qui déterminent l'engagement de cette personne dans cette activité.

1.3 *Modèle de la guidance occupationnelle et de l'engagement collaboratif*

Rushford et Thomas (2016) ont développé le modèle de la guidance occupationnelle et de l'engagement collaboratif par l'entremise d'une recherche ayant adopté un devis de recherche de type *théorisation enracinée*. Souhaitant créer un modèle pouvant soutenir les changements occupationnels individuels et collectifs requis pour plus de durabilité, ils ont rencontré en entretien individuel des ergothérapeutes ayant travaillé en contexte de désastres écologiques et d'urgence humanitaire (ex. séisme, tsunami, etc.). Comme le précisent les auteurs, étant donné que ces contextes de travail posent de manière emblématique la question de la durabilité lors de la reconstruction, et ce, au-delà de l'aide humanitaire d'urgence apportée aux populations, ces ergothérapeutes étaient les experts les plus à même de contribuer à la création d'un modèle pouvant soutenir la transition vers un monde durable, inclusif, juste, résilient et adaptatif.

Rushford et Thomas (2016) commencent leur réflexion en précisant qu'il est nécessaire d'examiner les valeurs et les attitudes

au fondement de l'ergothérapie pour que celle-ci soit une discipline en mesure de contribuer à la durabilité. Ils critiquent notamment les valeurs associées à une vision anthropocentrique de l'environnement, suivant laquelle l'environnement naturel n'aurait qu'une valeur instrumentale, en ceci qu'il ne serait valorisé qu'en fonction de sa capacité à répondre aux besoins des êtres humains. Cette vision, qui positionne l'être humain comme maître et possesseur de la nature et qui se retrouve dans plusieurs traditions philosophiques occidentales depuis Platon en passant par Descartes, est liée à l'essor de la modernité en Occident et est devenue une force puissante dans un monde globalisé. Elle a favorisé la généralisation de valeurs non durables, telles que l'individualisme et le consumérisme. Suivant cette perspective anthropocentrique, l'environnement naturel est à la disposition des êtres humains pour satisfaire leurs besoins occupationnels, aussi futiles soient-ils. C'est pourquoi Rushford et Thomas en appellent à une justice qu'ils qualifient d'écologique qui valorise les interactions et les interdépendances entre tous les êtres vivants, considère les droits des êtres humains comme entité collective (plutôt que les droits individuels des personnes humaines) et rappelle que ces droits dépendent des écosystèmes qu'il importe de préserver et de protéger (Kortenkamp et Moore, 2001; Rowe, 1994). Ils promeuvent aussi une vision collective et transactionnelle des occupations humaines. Mais quelles sont les composantes du modèle de la guidance occupationnelle et de l'engagement collaboratif qui permettent de répondre à cette exigence de justice écologique?

La notion de guidance occupationnelle est centrale à ce modèle. Dans le contexte chaotique de désastres écologiques, il s'agit pour l'ergothérapeute de construire des liens solides entre les personnes au sein de la communauté et avec les organisations locales afin de soutenir la résilience des personnes et des communautés. Il s'agit d'amener les acteurs (individuels et organisationnels) à travailler ensemble dans le contexte précis qui est le leur et de créer un espace occupationnel favorisant la santé, le bien-être, la résilience et la durabilité (voir la figure 3). Dans ce modèle, les occupations sont utilisées tels des ponts qui relient les acteurs autour de projets collectivement bénéfiques et tels des outils transformatifs des comportements des acteurs. Durant

l'accompagnement communautaire fait par l'ergothérapeute, les deux piliers de la guidance occupationnelle sont, d'une part, le fait de travailler dans le contexte, et d'autre part, de créer des espaces occupationnels, c'est-à-dire des lieux collectifs où les activités se réalisent ainsi que les modifications des habitudes de vie, en vue de soutenir l'engagement collaboratif des acteurs. La guidance occupationnelle permet, au fil de l'accompagnement, de modifier les manières dont les acteurs interagissent entre eux ainsi que leurs habitudes de vie et routines occupationnelles.

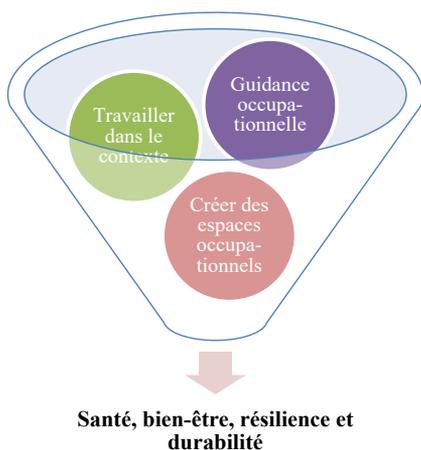


Figure 3 : *Les composantes du modèle de Rushford et Thomas (2016)*

Travailler dans le contexte implique d'adopter une approche holistique et contextualisée de l'activité humaine. Créer des espaces occupationnels nécessite de mettre en place des conditions propices aux modifications des habitudes de vie. Il s'agit ainsi d'amener le collectif, au départ déconnecté et désengagé, à se connecter et s'engager dans des occupations qui vont contribuer à la santé, au bien-être et à résilience de la communauté, ainsi qu'à la durabilité. Dans leur ouvrage, Rusford et Thomas (2015) donnent plusieurs exemples du modèle qu'ils proposent. Relativement à l'idée de créer des espaces occupationnels favorisant des liens collectifs et solidaires, ils

rapportent l'exemple d'un ergothérapeute qui, en contexte de guerre, a effectué la réadaptation physique des ex-combattants dans un lieu réunissant des combattants blessés des deux camps ennemis, de façon à tisser des liens entre eux, pour qu'au final ceux-ci puissent se percevoir comme des pères de famille plutôt que des ex-combattants de factions rivales. Un autre exemple davantage en lien avec la durabilité pourrait être le suivant : relativement à la guidance occupationnelle, l'ergothérapeute pourrait accompagner un groupe de familles dont l'objectif est de réduire significativement leurs déchets, en les outillant dans leur volonté de respecter les cinq principes du zéro déchet, les fameux 5R, refuser, réduire, réutiliser, recycler, composter (*rot*) (Association québécoise Zéro Déchet, n. d.)³. Enfin, un autre exemple pourrait être celui d'un jardin partagé par des personnes vivant dans un même lieu de vie. L'ergothérapeute pourrait adopter cette posture de guidance occupationnelle pour favoriser l'implication des acteurs, de façon à tisser des liens de respect entre eux et avec l'écosystème local.

2. Analyse éthique des modèles

La section précédente a présenté les trois modèles développés par des ergothérapeutes visant à accompagner des personnes ou des communautés dans la modification de leurs habitudes de vie vers plus de durabilité. Dans cette section, nous portons un regard éthique sur ces modèles en nous appuyant, dans un premier temps, sur le modèle de prise de décision éthique développé par Swisher et ses collaborateurs (2005) nommé le *Realm-Individual-Process-Situation (RIPS) model of ethical decision-making* qui distingue quatre compétences éthiques (sensibilité, jugement, motivation et courage éthiques) et, dans un deuxième temps, sur le concept de justice occupationnelle intergénérationnelle (Drolet, Thibaut et Ung, 2019).

³ Cet exemple est de nous, pas des auteurs.

2.1 Analyse des modèles selon le RIPS

Le premier modèle présenté, soit celui créé par Ikiugu (2012, 2014), insiste sur l'importance de réfléchir à nos legs écologiques. Ce modèle amène donc la personne à développer sa réflexivité éthique en lien avec sa responsabilité écologique, sa sensibilité éthique aux enjeux environnementaux ainsi que son pouvoir d'agir pour réduire son empreinte écologique. En effet, tous les participants à l'étude menée par Ikiugu et ses collaborateurs (2015) ont développé une plus grande sensibilité éthique aux enjeux environnementaux, pris conscience, par la réflexion qu'ils ont menée sur leur héritage écologique, de leurs rôles et responsabilités envers ces enjeux et augmenté leur pouvoir d'agir face à ceux-ci. Comme l'affirment les auteurs, la première étape pour modifier ses occupations vers plus de durabilité est de prendre conscience de sa responsabilité individuelle quant à l'avènement de ces enjeux et leurs solutions, lesquelles dépendent en partie des individus. Somme toute, ce modèle permet de développer deux compétences éthiques en lien avec les enjeux globaux actuels, soit la sensibilité et le jugement éthiques, tel que proposé par Swisher et ses collaborateurs (2005). Par ailleurs, l'intérêt de ce modèle réside également dans le fait qu'il amène des personnes, dont certaines étaient sceptiques quant à l'impact de leurs occupations en particulier et aux occupations humaines en général sur les changements climatiques, à en prendre la mesure et à devenir des agents de changements sociaux, voire des activistes, pour actualiser des pratiques individuelles et sociales plus durables. Somme toute, le modèle d'Ikiugu et ses collaborateurs (2015) contribue non seulement à transmettre des connaissances scientifiques, mais à faire en sorte que ces connaissances en viennent à modifier les habitudes de vie de ces personnes, de façon à ce que celles-ci soient en mesure d'agir au nom d'intérêts éthiques plus globaux comme la protection des écosystèmes.

Le deuxième modèle, soit le modèle de l'occupation humaine (MOH) développé par Kielhofner (2008) et discuté par Wagman (2014), insiste notamment sur l'importance de réfléchir à ses valeurs, ses intérêts ainsi qu'à son sentiment d'efficacité personnelle pour élaborer un plan d'action afin d'actualiser ses valeurs par le biais de ses occupations. Ce modèle, qui se base sur

une vision holistique de la personne en relation continue avec son environnement, permet en effet de réfléchir à ses valeurs, de se mettre en action, en changeant ses habitudes de vie et ses routines occupationnelles, tout en tenant compte de ses capacités et de son environnement. Wagman considère que ce modèle a le potentiel d'amener une personne à modifier ses occupations pour les rendre plus durables. Ainsi, en insistant sur les motivations qui amènent des personnes à faire des choix occupationnels précis, ce modèle rejoint les préoccupations éthiques de Swisher et ses collaborateurs (2005) qui s'intéressent à la motivation et au courage éthiques. Pour ces auteurs, la motivation éthique correspond au fait, pour une personne, de donner la priorité à des valeurs éthiques (par exemple la durabilité), plutôt qu'à d'autres valeurs (par exemple le consumérisme). Pour sa part, le courage éthique implique qu'une personne base ses actions sur les valeurs éthiques qu'elle aura priorisées, qu'elle développe un plan pour actualiser ses valeurs et qu'elle persévère en dépit des barrières et de l'adversité qu'elle rencontrera, le cas échéant. Le modèle de l'occupation humaine a le potentiel de développer ces compétences éthiques, en approfondissant l'analyse des composantes de la motivation, mais cela reste à être démontré empiriquement par des recherches. Par ailleurs, le modèle de Kielhofner (2008), tel que présenté par Wagman dans le contexte des pratiques durables en ergothérapie, est abordé dans le cadre de pratiques professionnelles réalisées avec des personnes qui seraient d'ores et déjà désireuses de modifier leurs habitudes de vie en vue de contribuer à la durabilité. Est-ce que ce modèle pourrait permettre, comme celui d'Ikiugu (2012, 2014), de transformer une personne éloignée des préoccupations durables en citoyenne plus soucieuse de son empreinte écologique? L'article théorique de Wagman ne permet pas de juger de l'efficacité du MOH pour soutenir les modifications des habitudes de vie vers plus de durabilité. Aussi, bien que le MOH s'intéresse au sentiment d'efficacité personnelle qu'une personne est amenée à ressentir lorsqu'elle modifie ses habitudes de vie, ce modèle n'aborde pas la réelle efficacité de ces changements sur la durabilité. Somme toute, les deux premiers modèles s'intéressent aux changements individuels des habitudes de vie, quoique la pratique ergothérapique puisse par ailleurs aussi porter sur les communautés, comme tel est le cas pour le troisième modèle.

Le troisième modèle, celui de Rushford et Thomas (2016), rappelle l'importance d'aborder les enjeux environnementaux d'une manière moins individuelle, plus collective et organisationnelle. De fait, les solutions individuelles ne sauraient suffire, des actions plus globales sont également requises. Ainsi, l'accompagnement communautaire proposé par ces auteurs s'avère nécessaire. Selon Rushford et Thomas, qui ont développé leur modèle avec des ergothérapeutes ayant une pratique humanitaire dans le contexte de désastres écologiques, la guidance occupationnelle est la clé du travail collaboratif visant plus de durabilité. Ainsi, ce modèle, qui vise à soutenir des personnes qui partagent des intérêts et des valeurs divergents à vivre ensemble et à s'engager ensemble dans des projets, pourrait être utilisé par des ergothérapeutes pour amener des communautés à s'engager dans des projets collectifs ayant des objectifs liés à la durabilité. En ce sens, nous sommes d'avis que ce modèle pourrait soutenir le développement de compétences éthiques (quoique cela ne soit pas explicité par Rushford et Thomas), telles qu'elles sont définies par Swisher et ses collaborateurs (2005), soit la sensibilité, le jugement, la motivation et le courage éthiques. À titre d'exemple, nous estimons que la guidance occupationnelle a le potentiel d'amener des groupes d'individus, voire des communautés à : a) prendre la mesure des conséquences négatives sur les êtres vivants et les écosystèmes d'une vision linéaire de l'économie (sensibilité éthique); b) outiller ce faisant leur réflexion (jugement éthique); c) soutenir leur intention de changer leurs habitudes de vie et peut-être même d'influencer les politiques pour mettre en place une économie circulaire (motivation éthique); et d) les épauler pour persister dans leurs désirs de changement en dépit des difficultés rencontrées (courage éthique).

Bien que ces modèles soutiennent le changement des habitudes de vie, ils développent cependant des approches différentes dans la manière d'accompagner des personnes ou des communautés dans le changement de leurs occupations au quotidien : tandis que les deux premiers se centrent sur les individus, le troisième opte pour une approche communautaire. Le premier modèle met en effet l'accent sur le développement de la conscience individuelle (sensibilité éthique). Il part du principe que la perception que nous avons du monde est un préalable à

l'action et que la non-durabilité de nos actions est liée à un problème de perception et de conscience individuelle. Partant de cette prémisse, il est nécessaire de commencer par modifier les perceptions, les idées et les consciences individuelles pour envisager ensuite des retombées en termes d'occupations. Il ne s'agit pas d'acquérir des connaissances générales sur la biosphère, sur le fonctionnement humain, sur la technologie ou autre. Les connaissances ici recherchées s'ancrent dans le vécu quotidien des personnes qui entreprennent une réflexion sur leurs choix occupationnels et les retombées environnementales, sociales et économiques de ces choix (jugement éthique). Elles sont liées aux dilemmes quotidiens de la durabilité vécus par plusieurs personnes. Le second modèle va dans le même sens que le premier, en ceci qu'il propose de mobiliser les construits développés par Kielhofner (2008) pour entreprendre une réflexion sur la durabilité de ses occupations, et pouvant mener à la modification de ses choix occupationnels et de ses habitudes de vie, afin de s'engager dans des occupations plus durables et plus responsables (motivation et courage éthiques). Pour sa part, le troisième modèle se situe dans une vision d'emblée collective et occupationnelle. Il part du principe que la non-durabilité de nos engagements occupationnels vient d'une déconnexion de l'agir humain de son contexte et d'une fragmentation des occupations humaines. C'est, d'une part, en vivant en groupe des transitions occupationnelles vers plus de durabilité et, d'autre part, en suscitant des interactions, des interconnexions et des transactions entre les personnes désireuses de durabilité qu'une dynamique durable pourra émerger. Ces interconnexions peuvent se développer entre les membres d'une communauté, mais aussi, éventuellement, à un échelon plus large, entre les membres d'une communauté et des instances de décision politique. Ainsi, ce modèle a le potentiel de soutenir la mise en place de collectifs en mesure d'influencer les décideurs politiques, ce qui se révèle complémentaire aux changements individuels et communautaires des habitudes de vie.

Dans tous les cas, le changement des habitudes de vie passe par l'augmentation du pouvoir d'agir des personnes ou des communautés. Le troisième modèle soutient un engagement collaboratif des personnes pour favoriser la résilience, tandis

que le second insiste sur la volition et vise la cohérence axiologique entre celle-ci et les actions de la personne, et que le premier soutient le développement du pouvoir d’agir des personnes pour dépasser l’inertie que peut susciter l’ampleur des défis environnementaux. Ces accompagnements visent à augmenter chez les personnes le sentiment de compétence et de légitimité à agir, en intégrant dans l’action personnelle la relation aux autres êtres vivants. Le lien aux autres êtres vivants se réalise par la réflexion dans le modèle ergothérapeutique instrumentaliste modifié (en réfléchissant aux retombées environnementales et sociales de ses propres occupations), alors qu’il est directement mis en acte dans le modèle de la guidance occupationnelle et de l’engagement collaboratif (les personnes et les communautés sont encouragées à s’engager dans des occupations en contexte).

L’analyse de ces modèles nous amène à réfléchir à deux modalités d’accompagnement au changement dans le quotidien : une forme plutôt individuelle orientée vers la réflexivité et une forme plutôt collective axée sur la mise en relation, la transactionnalité. Ces modèles ont été développés pour des populations et dans des contextes très différents. Il reste que l’utilisation combinée de ces modèles est susceptible de soutenir le développement de plusieurs compétences éthiques, tel que vu précédemment, soit la sensibilité, le jugement, la motivation et le courage éthiques (Swisher *et al.*, 2005). En provenance d’une profession d’emblée centrée sur l’individu, le capacitisme et la participation occupationnelle, voire le rendement occupationnel, la réflexion sur la durabilité que ces modèles proposent a le potentiel d’ébranler les assises traditionnelles de la pratique ergothérapeutique (Thiébaud *et al.*, 2020). Comme le suggèrent un nombre croissant d’auteurs (Drolet *et al.*, 2020b; Gerlach *et al.*, 2018; Hammell, 2017; Hammell et Iwama, 2012), plus de pensées critiques en ergothérapie est nécessaire pour faire évoluer les pratiques vers plus de justice occupationnelle, voire vers plus de justice occupationnelle intergénérationnelle. C’est au final le vent de fraîcheur que ces modèles apportent.

2.2 Les modèles et la justice occupationnelle intergénérationnelle

Que penser maintenant de ces modèles lorsque nous les examinons à partir d'une perspective occupationnelle de la justice intergénérationnelle? Comme spécifié plus tôt, le fait pour un être humain d'avoir la possibilité de participer, voire de s'engager dans des occupations signifiantes et significatives qui contribuent à sa santé, son bien-être et celui de sa communauté, est valorisé en ergothérapie. Ce qu'ajoute le concept de justice occupationnelle intergénérationnelle est un souci éthique pour les générations futures d'êtres humains. Ce souci impose de nouveaux devoirs aux êtres humains des présentes générations à l'endroit des êtres de demain. Il s'ensuit que tous les désirs occupationnels des êtres humains d'aujourd'hui peuvent difficilement être justifiés (ex. faire une croisière annuelle dans les caraïbes, avoir trois voitures à essence, consommer plusieurs fois par jour de la viande, etc.) (Drolet *et al.*, à paraître). La justice occupationnelle intergénérationnelle invite les êtres humains à concevoir qu'ils ont des devoirs non seulement à l'endroit des présentes générations, mais également envers les générations futures d'êtres humains. Cette vision de la justice nous invite donc à modifier nos habitudes de vie vers plus de durabilité. Elle rappelle aussi que, bien que les actions individuelles soient nécessaires, elles ne sont pas suffisantes. Car nos habitudes de vie s'inscrivent au sein d'une organisation sociale et d'un système économique qui les influencent. Ainsi, la justice occupationnelle intergénérationnelle concerne en premier lieu les institutions sociales. Elle invite les sociétés et les institutions sociales à préserver les écosystèmes pour les êtres humains d'aujourd'hui, sans oublier ceux de demain.

Nous avons vu plus tôt que les modèles ergothérapeutiques qui ont été décrits à la section précédente se rejoignent sur un point, à savoir qu'ils sont centrés sur les occupations des personnes ou des communautés et qu'ils soutiennent le changement des habitudes de vie vers plus de durabilité. Ils partent du principe que le changement des habitudes de vie vers plus de durabilité passe par un changement dans les activités du

quotidien des personnes ou des communautés, contrairement à d'autres modèles qui mettraient l'accent sur la nécessité de réformer d'abord des macrostructures sociales, telles que les lois, les institutions économiques et politiques, les conceptions des villes (ex. éco-villages ou villes résilientes). Cela n'est guère surprenant compte tenu que l'ergothérapie est une profession centrée sur les personnes ou les communautés. Or, la justice occupationnelle intergénérationnelle invite l'ergothérapeute à sortir de son rôle de thérapeute traditionnel. Elle fait appel à son rôle d'agent de changement social (ACE, 2012). Ce rôle l'enjoint à prendre sa place dans l'espace public, à avoir une vision plus large de sa pratique, à opter pour une approche populationnelle plutôt qu'individuelle, à appuyer les politiques de la santé publique, voire à y contribuer, à influencer les décideurs pour plus de bien-être collectif, plus d'accessibilité aux soins et services, plus d'équité et de justice dans l'allocation et la distribution des soins et services, etc. Par exemple, dans l'actuelle crise de la COVID-19, le rôle de l'ergothérapeute pourrait être de montrer les liens qui existent entre cette crise et la crise climatique de façon à les inviter à réfléchir à leur responsabilité collective (Aenishaenslin, 2020; Piedboeuf, 2020) et à entamer une « révolution occupationnelle » (Jasmin, Drolet et Carrier, 2020, n. d.), c'est-à-dire une modification significative de leurs occupations professionnelles vers plus de durabilité (Drolet et Turcotte, sous presse; Turcotte et Drolet, 2020).

Cela dit, pour maints ergothérapeutes cependant, ce rôle politique peut être perçu comme facultatif ou même inadmissible, en ceci qu'il s'écarterait des deux piliers traditionnels sur lesquels la relation thérapeutique repose, soit : la pratique centrée sur la personne et l'abstention de tout abus de pouvoir (Hurst, 2012). Assumer un rôle politique implique de fait un éloignement de la thérapie individuelle et peut être perçu comme une forme d'abus de pouvoir (Drolet *et al.*, 2020a). Est-ce à dire qu'il est du devoir de l'ergothérapeute d'influencer les politiques et la population vers plus de durabilité en santé? Un nombre croissant d'écrits invitent l'ergothérapeute à embrasser un rôle plus politique afin d'être un agent de changement social (AOTPA, 2000; Carrier et Contandriopoulos, 2015; Drolet, Lalancette et Caty, 2019; Finalyson, 2013; Pereira, 2014). Tel un leitmotiv, maints

regroupements professionnels, dont l'Association canadienne des ergothérapeutes, clament haut et fort que l'ergothérapeute ne saurait s'en tenir à son rôle traditionnel. La valeur qu'est la justice occupationnelle intergénérationnelle implique pour l'ergothérapeute désireux de la respecter d'embrasser ce rôle ainsi que de critiquer la vision anthropocentrique au fondement de la profession d'ergothérapeute (Rushford et Thomas, 2016) pour laisser davantage de place à une vision écosystémique de l'occupation (Thiébaud Samson *et al.*, 2020).

Conclusion

Cet article discute de trois modèles ayant été développés par des ergothérapeutes, qui ont le potentiel de soutenir les personnes et les communautés qui souhaitent modifier leurs habitudes de vie, de façon à s'engager dans des occupations durables. Ces modèles reposent sur un paradigme occupationnel écosystémique qui remet en question certaines valeurs traditionnelles de la pratique, à savoir le fait d'être centré sur la personne et son pouvoir d'agir. Ce que proposent ces modèles, c'est l'exercice d'un pouvoir d'agir responsable qui ne diminue pas la liberté individuelle, mais replace cette valeur dans une perspective altruiste. Car concevoir l'engagement dans des occupations durables, c'est participer à des occupations qui ne compromettent pas les droits des êtres humains d'aujourd'hui et de demain, ainsi que ceux des autres êtres vivants. Nous avons voulu rendre ces modèles disponibles à un public francophone, car les écrits sur la pratique durable en santé, particulièrement en ergothérapie, sont pour une large part publiés en anglais. Nous souhaitons que ces modèles puissent faciliter la transition vers un monde plus durable et plus juste.

Les modèles étudiés suggèrent qu'un changement global peut notamment passer par des évolutions à l'échelle intra-personnelle et à l'échelle des communautés locales : « agir localement et penser globalement ». Il n'en demeure pas moins que, suivant la perspective plus large qu'offre la justice occupationnelle intergénérationnelle, la modification des habitudes de vie ne peut qu'être facilitée par la prise en compte du contexte socioéconomique et politique au sein duquel les occupations des êtres humains se réalisent. En effet, délaissier

l'économie linéaire pour une économie circulaire ainsi que s'engager vers la décroissance ne peut que soutenir la modification des habitudes de vie et des routines occupationnelles vers plus de durabilité (Servigne et Stevens, 2015). La justice occupationnelle intergénérationnelle nous convie à réduire, voire à arrêter, de nous engager dans des occupations non durables, et ce, non pas pour soi, mais pour nous tous : les êtres humains d'aujourd'hui et ceux de demain ainsi que les êtres vivants en général. Ainsi, la décroissance du productivisme et du consumérisme rime en outre avec la croissance de la justice sociale, de la solidarité sociale, de l'égalité sociale, de l'inclusion sociale et de la résilience (Barrau, 2019). Autrement dit, alors que le mot décroissance a une connotation négative, le but du développement de la durabilité est précisément de travailler à la croissance de valeurs écologiques, humaines et sociales positives, lesquelles sont au bénéfice de tous. C'est en ce sens que Rushford et Thomas (2016) arguent que leur modèle a le potentiel de non seulement participer à la transition vers un monde durable, mais également vers un monde inclusif, juste, résilient et adaptatif. Telle est également l'invitation à laquelle la justice occupationnelle intergénérationnelle convie l'ergothérapeute.

Références

- AENISHAENSLIN, C. (2020). « Réfléchir à notre responsabilité collective à l'ère de la COVID-19 », *Le Devoir*, [en ligne]. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/575971/reflechir-a-notre-responsabilite-collective-a-l-ere-de-la-covid-19?fbclid=IwAR1jXgdua50OFd0dvL2g0mFizRRnmwuU0WyxCoZly2sj1OHhGtE9W3qaNR0>. Page consultée le 11 avril 2020.
- AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE (AIE) (2018). « *Global energy and CO² status report* », OECD/IEA [en ligne]. <https://www.connaissancedesenergies.org/sites/default/files/pdf-actualites/geco2017.pdf>. Page consultée le 17 septembre 2019
- ALGADO, S. S. (2012). « Transforming cities through human occupation », *Journées Européennes et Francophones d'Ergothérapie*. Paris, ADERE, p. 14-20.
- ALGADO, S. S., et E. A. TOWNSEND (2015). « Eco-social occupational therapy », *British Journal of Occupational Therapy*, vol.78, n° 3, p. 182-186.
- AMERICAN OCCUPATIONAL THERAPY POLITICAL ACTION COMMITTEE (AOTPAAC)

- (2000). *Ressource manual on influencing public policy*, Bethesda, American Occupational Therapy Association.
- ANDEREGG, W. R. et al. (2010). « Expert credibility in climate change », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 107, n° 27, p. 12107-12109.
- ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES (ACE). (2012). *Profil de la pratique des ergothérapeutes au Canada*. Ottawa, CAOT Publications ACE.
- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU ZÉRO DÉCHET (n. d.). « Le Zéro Déchet, c'est quoi? » [en ligne] <https://www.aqzd.ca/zero-dechet-cest-quoi/> Page consultée le 19 mars 2020.
- ASSOCIATION SUÉDOISE DES ERGOTHÉRAPEUTES (ASE). (2018). *Sustainable Development. Occupational Therapy can Contribute and make a difference*, (2^e éd.), The Swedish Association of Occupational Therapists. Layout: Pontus Wikholm [en ligne] <https://networks.sustainablehealthcare.org.uk/sites/default/files/media/Sustainable%20development-webb.pdf>. Page consultée le 17 septembre 2019.
- AOYAMA, M. (2014). « Occupational therapy and environmental sustainability », *Australian Occupational Therapy Journal*, vol. 61, p. 458-461.
- BARRAU, A. (2019). *Le plus grand défi de l'histoire de l'humanité. Face à la catastrophe écologique et sociale*. Paris, Éditions Michel Lafon.
- CARRIER, A. et D. CONTANDRIOPOULOS (2015). « Le rôle d'agent de changement des ergothérapeutes : influencer la politique par des idées percutantes », *Actualités ergothérapeutiques*, vol. 17.5, p. 4.
- COSTELLO, A. et al. (2009). « Managing the health effects of climate change: lancet and University College London Institute for Global Health Commission », *The Lancet*, vol. 373, n° 9676, p. 1693-1733.
- DAVIES, S. (2017). « Occupational therapy in low-income communities: Uncovering strengths, building capacity and creating sustainability », *Occupational Therapy Now*, vol. 19, n° 4, p. 14-15.
- DENNIS, C., DORSEY, J. et L. GITLOW (2015). « A call for sustainable practice in occupational therapy », *Canadian Journal of Occupational Therapy*, vol. 82, n° 3, p. 160-168.
- DORSEY, J. et L. MILLER (2013). « Green Ergonomics. Occupational therapy's role in the sustainability movement », *Occupational Therapy Practice*, éd. 26 août, p. 9-14.
- DROLET, M-J. (2014). « The axiological ontology of occupational therapy: A philosophical analysis », *Scandinavian Journal of Occupational Therapy*, vol. 21, n° 1, p. 2-10.
- DROLET, M-J. et al. (à paraître). « An occupational injustice lens on the intergenerational impacts of our climate crisis », *Journal of Occupational Science*.

**Marie-Josée Drolet, Sarah Thiébaud, Yannick Ung, Muriel Soubeyran
et Louise Tremblay**

- DROLET, M-J. *et al.* (2020a). « Être un agent de changement social : l'advocacy systémique pour résoudre les conflits de loyautés multiples », dans Centeno, J., Bégin, L. et L. Langlois (dir.), *Les loyautés multiples : Mal-être au travail et enjeux éthiques* (tome 2). Montréal, Les Éditions Nota Bene.
- DROLET, M-J. *et al.* (2020b). « Habilitier l'ergothérapeute à démasquer les iniquités : l'utilité du cadre de Nixon et al. », *ERGgo! Revue des ergothérapeutes du Québec*, janvier, p. 1-8. [en ligne] http://www.erg-go.ca/Recherche_Iniquites_janvier2020.pdf Page consultée le 19 mars 2020.
- DROLET, M-J., S. THIÉBAUD et Y. UNG (2019). « Prendre au sérieux les changements climatiques pour la justice occupationnelle intergénérationnelle », *Actualités ergothérapeutiques*, novembre, vol. 21.6, p. 21-22.
- DROLET, M-J. et P-L. TURCOTTE (sous presse). « Crise climatique et ergothérapie : pourquoi être écoresponsable et comment y parvenir? », Recueil annuel belge d'ergothérapie.
- DUROCHER, E. (2017). « Occupational justice : A fine balance for occupational therapists », dans Sakellariou, D. et N. Pollard (dir.). *Occupational Therapy without borders. Integrating justice with practice*. Toronto, Elsevier, p. 8-18.
- FÉDÉRATION MONDIALE DES ERGOTHÉRAPEUTES (FME). (2012). Déclaration de position : Développement durable - Pratique visant la durabilité en ergothérapie. [en ligne] <file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/Environmental-Sustainability-Sustainable-Practice-within-Occupational-Therapy-French.pdf>. Page consultée le 17 septembre 2019.
- FÉDÉRATION MONDIALE DES ERGOTHÉRAPEUTES (FME). (2018). Sustainability Matters: Guiding Principles for Sustainability in Occupational Therapy Practice, Education and Scholarship. [en ligne] https://docs.wixstatic.com/ugd/b0c9db_e4010dbf2f1b454aa1f5cb6d3771503e.pdf. Page consultée le 17 septembre 2019.
- FINALYSON, M. (2013). « Muriel Driver Memorial Lecture 2013: Embracing our role as change agents », *Canadian Journal of Occupational Therapy*, vol. 80, n° 4, p. 205-214.
- FRANK, G. (2014). « Occupation for Population Health: An Appreciation », *Journal of Occupational Science*, vol. 21, n° 1, p. 77-80.
- GERLACH, A. J. *et al.* (2018). « Expanding beyond individualism: Engaging critical perspective on occupation », *Scandinavian Journal of Occupational Therapy*, vol. 25, n° 1, p. 35-43.
- GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC). (2019). Communiqué de presse. [en ligne] https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/08/2019-PRESS-IPCC-50th-IPCC-Session_fr.pdf. Page consultée le 4 août 2019.
- HAMMELL, K. W. (2017). « Critical reflections on occupational justice:

- Toward a rights-based approach to occupational rights », *Canadian Journal of Occupational Therapy*, vol. 84, n° 1, p. 47-57.
- HAMMELL, K.W. (2015). « Occupational rights and critical occupational therapy: rising the challenge », *Australian Journal of Occupation therapy*, vol. 62, n° 6, p. 449-451.
- HAMMELL, K. W. et M. K. IWAMA (2012). « Well-being and occupational rights: An imperative for critical occupational therapy », *Scandinavian Journal of Occupational Therapy*, vol. 19, p. 385-394.
- HOOKE, C. A. (1972). « Environmental quality and environmental policy: a challenge to the future of occupational therapy », *Canadian Journal of Occupational Therapy*, vol. 39, n° 3, p. 125-135.
- HOCKING, C. et U. KROKSMARK (2013). « Sustainable occupational responses to climate change through lifestyle choices », *Scandinavian Journal of Occupational Therapy*, vol. 20, p. 111-117.
- HUDSON, M. J. et M. AOYAMA (2008). « Occupational therapy and the current ecological crisis », *British Journal of Occupational Therapy*, vol. 71, n° 12, p. 545-548.
- HURST, S. (2012). « Clinical Ethics », dans Callahan, D., Chadwick, R., et P. Singer (dir.), *Encyclopedia of Applied Ethics*, Amsterdam, Elsevier, p. 476-487.
- INTERGOVERNMENTAL PANEL ON CLIMATE CHANGE (IPCC). (2018). *Global Warming of 1.5°C: an IPCC special report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty*. [en ligne] http://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15_spm_final.pdf. Page consultée le 17 septembre 2019.
- IKIUGU, M. N. (2008). *Occupational Science in the service of Gaia: an essay describing a possible contribution of occupational scientists to the solution of prevailing global problem*. Baltimore, Publish America.
- IKIUGU, M. N. (2011). « Influencing social challenges through occupational performance », dans Kronenberg, F., Pollard, N. et D. Sakellariou (dir.), *Occupational therapies without borders*, vol. 2. Edinburgh, Elsevier, p. 113-122.
- IKIUGU, M. N. (2012). « The test-retest reliability and predictive validity of a battery of newly developed occupational performance », *Canadian Journal of Occupational Therapy assessments. Occupational Therapy in Mental Health*, vol. 28, p. 51-71.
- IKIUGU, M. N. (2014). « Convergent validity of a newly developed occupational performance assessment: a pilot study », *International Journal of Therapy and Rehabilitation*, vol. 21, p. 219-226.

- IKIUGU, M. N. *et al.* (2015). « Empowering people to change occupational behaviours to address critical global issues », *Canadian Journal of Occupational Therapy*, vol. 82, no 3, p. 194-204.
- JASMIN, E., DROLET, M-J, et A. CARRIER (2020). « Réinventer nos vies en temps de confinement », *Le Nouvelliste*, 10 avril. Repéré à : <https://www.lenouvelliste.ca/opinions/carrefour-des-lecteurs/reinventer-nos-vies-en-temps-de-confinement-83b2cefe8d198142452bec25da4509de>
- JONAS, H. (1990). *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*. Paris, Cerf.
- KIELHOFNER G. (2008). *Model of Human Occupation: theory and application*, 4e éd., Baltimore, Lippincott Williams & Wilkins.
- KORTENKAMP, K. V. et C. F. MOORE (2001). « Ecocentrism and anthropocentrism: Moral reasoning about ecological common dilemmas », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 21, n° 3, p. 261-272.
- MCMICHAEL, A. J. (2013). « Globalization, climate change, and human health », *New England Journal of Medicine*, vol. 368, n° 14, p. 1335-1343.
- MOLINEUX, M. (2017). *Occupational rights. A Dictionary of occupational science and occupational therapy*. Oxford, Oxford University Press.
- ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ). (2020). Qu'est-ce que l'ergothérapie? [en ligne] <https://www.oeq.org/m-informer/qu-est-ce-que-l-ergotherapie.html> Page consultée le 18 mars 2020.
- PATZ, J. A. ET AL. (2007). « Climate change and global health: quantifying a growing ethical crisis », *EcoHealth*, vol. 4, n° 4, p. 397-405.
- PERRET, B. (2008). *Le capitalisme est-il durable?* Paris, Carnets Nord.
- PIEDBOEUF, G. (2020). « Comment la planète a manqué le bateau ». *Radio Canada*. [en ligne]. <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/843/pandemies-science-zoonose-solutions-prevention-virus-covid-19?fbclid=IwAR1SScfBuan6wC-CyLwbk28t4IpaGXRPqRWsmqgNrolhTSCbtk3nyxpfUE>. Page consultée le 11 avril 2020.
- PIERCE, D. (2014). *Occupation Science for Occupational Therapy*. Thorofare, Slack.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE) (2019). *6ème Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-6)*. [en ligne] https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27652/GEO6SPM_RU.pdf?sequence=4&isAllowed=y. Page consultée le 17 septembre 2019.
- R2DE. (2017). *Réseau pour le développement durable en ergothérapie*. [en ligne], <https://r2dergo.wixsite.com/r2de>. Page consultée le 17 septembre 2019.
- ROYAL COLLEGE OF OCCUPATIONAL THERAPISTS (2013). *Essential briefing : sustainable development*. London, COT, [en ligne]. <http://www.cot>.

- co.uk/briefings/sustainable-development. Page consultée le 17 septembre 2019.
- ROWE, S. J. (1994). Ecocentrism: The chord that harmonizes humans and earth. Ecocentris Homepage, [en ligne]. <http://www.ecospherics.net/pages/RoweEcocentrism.html>. Page consultée le 17 septembre 2019.
- RUSHFORD, N. et K. THOMAS (2015). *Disaster and Development: an occupational perspective*. Toronto, Elsevier.
- RUSHFORD, N. et K. THOMAS (2016). « Occupational stewardship: Advancing a vision of occupational justice and sustainability », *Journal of Occupational Science*, vol. 23, n° 3, p. 295-307.
- SAUVÉ, S., NORMANDIN, D. et M. McDONALD (2016). *L'économie circulaire. Une transition incontournable*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- SERVIGNE, P. et R. STEVENS. (2015). Comment tout peut s'effondrer. Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes. Paris, Éditions du Seuil.
- SERVIGNE, P., STEVENS, R. et G. CHAPPELLE (2018). *Une autre fin du monde est possible. Vivre l'effondrement (et pas seulement y survivre)*. Paris, Éditions du Seuil.
- SWISHER L. L., ARSALANIAN, L. E. et C. M. DAVIS (2005). « The realm-individual-process-situation (RIPS) model of ethical decision-making », *Health, Policy and Administration Resource*, vol. 5, n° 3, p. 3-8.
- THIÉBAUT SAMSON, S. (2018). « Quels fondements pour une pratique durable en ergothérapie? », dans Izard, M-H. (dir.), *Expériences en Ergothérapie*. Montpellier, Sauramps Medical, vol. 21, p. 283-291.
- THIÉBAUT SAMSON, S. et I. CONDÉ-MÉNARD (2018). « Création d'un Réseau pour le Développement Durable en Ergothérapie : R2DE », *Le Monde de l'Ergothérapie*, vol. 37, p. 27-28.
- THIÉBAULT SAMSON, S. et al. (2020). « Proposition d'un paradigme occupationnel écosystémique pour une pratique durable de la profession », *Recueil annuel belge francophone d'ergothérapie*, vol. 12, p. 3-9.
- TOWNSEND, E. A. et H. J. POLATAJKO (2013). *Habiliter à l'occupation. Faire avancer la perspective ergothérapique de la santé, du bien-être et de la justice par l'occupation*, 2e éd., Ottawa, CAOT Publications ACE.
- TURCOTTE, L-P. et M-J. DROLET, (2020). « Moins travailler pour moins polluer : la nature occupationnelle de la transition écologique », *Climatoscope*, vol. 2, p. 60-63.
- WAGMAN, P. (2014). « The Model of Human Occupation's usefulness in relation to sustainable development », *British Journal of Occupational Therapy*, vol. 77, n° 3, p. 165-167.
- Waridel, L. (2019). *La transition, c'est maintenant. Choisir aujourd'hui ce que sera demain*. Montréal, Les éditions écosociété.

**Marie-Josée Drolet, Sarah Thiébaud, Yannick Ung, Muriel Soubeyran
et Louise Tremblay**

WATTS, N. *et al.* (2018). The 2018 report of the Lancet Countdown on health and climate change: shaping the health of nations for centuries to come. *The Lancet*, vol. 392, n°10163, p. 2479-2514.

WHITTAKER, B. et S. SHANN. (2013). Exploring the WFOT position statement on environmental sustainability. *British Journal of Occupational Therapy*, vol. 76, n° S1, p. 12-13.

WILCOCK, A. A. (1998). *An occupational perspective of health*. Thorofare, Slack.

WILCOCK, A. A. (2006). *An occupational perspective of health* (2e éd.). Thorofare, Slack.